Envoyé en préfecture le 02/12/2025
Reçu en préfecture le 02/12/2025
Publié le
ID : 056-215600065-20251202-DEL20251119_59-DE

DEL20251119-59

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal d'AUGAN

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 novembre le Conseil Municipal de la Commune d'Augan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie à 19h30, sous la présidence de Monsieur LAUNAY Guénaël, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 novembre 2025

PRESENTS (15) M. LAUNAY Guénaël, M. RUAUD Fabrice, Mme MOHAER Céline, M. PERRICHOT Corentin, M. LE HENAFF Edouard, Mme RUAUD Annick, Mme CESARI Frédérique, M. ROGER Grégory, Mme BERTHY Juliette, M. LABBE Benoît, Mme GEFFROY Aurélie, Mme LUCAS Marie-Thérèse, M. GUILLOTEL Alain, M. CHOTARD Alain, M. CHOTARD Clément.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR (4) :
Mme ROUAUD Louise, ayant donné pouvoir à M. LAUNAY Guénaël.
Mme GICQUEL Lauréline, ayant donné pouvoir à Mme GEFFROY Aurélie.
M. JOSSET Sylvain, ayant donné pouvoir à M. RUAUD Fabrice.
M. RIALET Kevin, ayant donné pouvoir à Mme MOHAER Céline.

Délibération DEL20251119-59 – VENTE DE LA MAISON DU N°17/19, RUE DE ROCHETTE

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que nous avons mis en vente le bien situé au n°17/19, rue de Rochette depuis le 14 juin 2024 en confiant cette opération de vente à l'étude de Maître Binard/Grand/Greverand. Une offre d'achat nous est soumise pour un montant de 43 000 € net vendeur.

Vu la délibération n°DEL20260619-38,
Vu la délibération n°DEL20250611-31,

Il est demandé au conseil municipal de :

D'approuver cette vente.
De valider le prix net vendeur de : 43 000 €.
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à la majorité (Résultat du vote : 15 votes pour, 0 vote contre, 4 abstentions) des membres présents ou représentés :

D'approuver cette vente.
De valider le prix net vendeur de : 43 000 €.
D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Guénaël LAUNAY

MAIRIE de AUGAN R.F. 56 (Morbihan)

Certifié exécutoire
Les formalités de publicité ayant été effectuées le : 27/11/2025
et l'extrait du registre des délibérations ayant été transmis en Préfecture le : 27/11/2025